



Pauvres et bohémiens dans les Essais de Montaigne

Alain Legros

► To cite this version:

Alain Legros. Pauvres et bohémiens dans les Essais de Montaigne. Maria Teresa Ricci. Figures et langages de la marginalité aux XVIe et XVIIe siècles, 23, Honoré Champion, pp.45-55, 2013, Le Savoir de Mantice, 978-2-7453-2528-0. halshs-01015782

HAL Id: halshs-01015782

<https://shs.hal.science/halshs-01015782>

Submitted on 10 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pauvres et bohémiens dans les *Essais* de Montaigne

L'auteur des *Essais* parle volontiers des princes et des grands de ce monde, nommément ou à mots couverts. Il lui arrive aussi, moins fréquemment mais de plus en plus, de s'intéresser aux « pauvres gens », aux « indigents », « nécessiteux » et « misérables » qu'il est amené à rencontrer dès qu'il franchit le seuil de sa maison forte du Périgord. Parmi eux figurent en bonne place les paysans qu'accablent les fardeaux et souvent la misère, les mendiants pitoyables et pourtant « magnifiques », les énigmatiques « bohèmes » dont on ne sait au juste ni d'où ils viennent ni comment les appeler. En dépit des siècles qui nous séparent de l'époque de Montaigne, si différente de la nôtre à plus d'un titre, un lecteur d'aujourd'hui ne peut qu'être frappé par les questions qu'il se pose à leur endroit, mais aussi par le mélange de compassion, d'indignation et d'admiration qui marque son propos, même si ce qu'il dit de la pauvreté s'inscrit dans une tradition éthique bien établie, héritée des Anciens et plus paradoxale que vraiment subversive.

La pauvreté et les pauvres

Depuis la réforme cistercienne et la naissance des ordres mendiants, le discours sur la pauvreté est un sujet de controverse récurrent parmi les gens d'église. À l'époque de Montaigne, les Feuillants et les Capucins, ces champions de l'ascèse nouvellement établis, impressionnent par leurs mortifications et leur pauvreté radicale. Sans vouloir aucunement leur ressembler, l'auteur des *Essais* approuve leur mode de vie : « je m'insinue par imagination fort bien en leur place¹. Encore faut-il rappeler qu'il parle ici de leur chasteté plutôt que de leurs deux autres vœux, d'obéissance et de pauvreté. De ce dernier, qui manifestement l'intéresse aussi, il dit ailleurs qu'il devrait s'étendre jusqu'à l'ignorance volontaire, sur le modèle des Jésuites d'Italie, ces « frères ignorantins » qui, non destinés à la prêtrise, se passent autant qu'il est possible de livres et de latin².

C'est cependant surtout chez les auteurs de l'Antiquité qu'il trouve les éléments d'une réflexion morale sur les rapports entre pauvreté – ou richesse – et félicité. Il a lu dans Hérodote la réponse du philosophe Solon au roi Crésus qui se croyait à tort le plus heureux des hommes en raison de son immense fortune. Il sait aussi que pour les Stoïciens il est indifférent d'être riche ou pauvre, mais il est, quant à lui, plus proche de la manière de pensée d'Épicure, pour qui « l'être riche n'est pas soulagement, mais changement d'affaires », autrement dit substitution d'un souci à un autre : « de vrai, ce n'est pas la disette, c'est plutôt l'abondance qui produit l'avarice », c'est-à-dire, selon le sens de ce mot à l'époque, l'avidité, le désir insatiable d'être toujours plus riche, par conséquent l'état de manque perpétuel³. Il ne s'accorde pas, en revanche, avec Cratès le Cynique « qui se jeta en la franchise [*i.e.* liberté] de la pauvreté, pour se défaire des indignités et cures [*i.e.* tracas] de la maison » : « Cela ne ferais-je pas. Je hais la pauvreté à pair de la douleur⁴. »

Montaigne a bien compris l'affirmation paradoxale de Cratès : la pauvreté rend libre. Il pourrait admettre cette proposition si la pauvreté n'exposait pas aussi à la douleur physique, sa constante préoccupation, que ce soit pour lui-même (il souffre de la maladie de la pierre) ou pour les autres (il condamne sans appel la torture, les supplices et tout acte cruel, y compris envers les animaux). Or, à y bien regarder, elle « n'a rien à craindre que cela, qu'elle nous jette entre ses bras [*i.e.* ceux de la douleur] par la soif, la faim, le froid, le chaud, les veilles qu'elle nous fait souffrir⁵. » C'est parce qu'elle expose à la souffrance physique que la pauvreté est redoutable. Plus modéré, il se contenterait, lui, de « changer cette sorte de vie à une autre moins brave [*i.e.* plus modeste] et moins affaireuse », autrement dit à préférer la qualité de vie à l'enrichissement, en remettant par exemple à une personne de confiance la

¹ Michel de Montaigne, *Les Essais*, éd. par J. Balsamo, M. Magnien, C. Magnien-Simonin, Paris, Gallimard, 2007, I, 36 (37 pour les éditions selon l'exemplaire de Bordeaux), p. 234. Le texte de cette édition établie à partir de celui de l'édition posthume de 1595 est ici modernisé.

² A. Legros, « Jésuites ou Jésuites ? Montaigne entre science et ignorance », *Montaigne Studies*, vol. 15, 2003, p. 131-146.

³ *Les Essais*, op. cit., I, 40 (14), p. 271-272.

⁴ *Ibid.*, III, 9, p. 998.

⁵ *Ibid.*, I, 40 (14), p. 265.

gestion de ses affaires. Sans aller jusqu'aux excès de Cratès, il imiterait, dit-il « de grand coeur » ce Féraulez

qui délibéra [*i.e.* décida] de contenter un jeune homme pauvre, son fidèle ami, aboyant après les richesses, et lui fit présent de toutes les siennes, grandes et excessives [...] moyennant qu'il prît la charge de l'entretenir et nourrir honnêtement, comme son hôte et son ami. Ils vécurent ainsi depuis très heureusement, et également contents du changement de leur condition⁶.

Il espère même que sa fille épousera un homme à qui proposer un marché de la sorte, lui qui fuit la « besogne » et n'a guère de goût pour le « mesnage », c'est-à-dire la gestion de son domaine : vignes, champs, prés, forêts, bâtiments (logis, murailles, communs, une douzaine de métairies) et gens (une centaine d'ouvriers agricoles) : « L'un de mes souhaits pour cette heure, ce serait de trouver un gendre, qui sût appâter commodément mes vieux ans, et les endormir, entre les mains de qui je déposasse en toute souveraineté la conduite et usage de mes biens⁷. » À considérer les choses en philosophe, la pauvreté n'est pas le monopole des pauvres :

je trouve que par diverses causes, l'indigence se voit autant ordinairement logée chez ceux qui ont des biens que chez ceux qui n'en ont point, et qu'à l'aventure est-elle aucunement [*i.e.* un peu] moins incommode quand elle est seule que quand elle se rencontre en compagnie des richesses [...] Et me semble plus misérable un riche malaisé, nécessiteux, affairieux, que celui qui est simplement pauvre⁸.

L'auteur développe ce paradoxe avec plus de netteté encore quand il oppose à la figure du riche malheureux celle du pauvre heureux : « Ceux qui sont en pressante crainte de perdre leur bien [...] vivent en continuelle angoisse, en perdant le boire, le manger, et le repos. Là où les pauvres, les bannis, les serfs, vivent souvent aussi joyeusement que les autres⁹. Aux yeux du philosophe, le bonheur n'est donc pas non plus le monopole des riches. Comme toujours chez Montaigne, l'idée est cependant soumise au critère de l'expérience vécue et de l'observation directe :

Je sais avoir retiré de l'aumône [*i.e.* la mendicité] des enfants pour m'en servir [*i.e.* les engager à mon service], qui bientôt après m'ont quitté, et ma cuisine et leur livrée, seulement pour se rendre à leur première vie. Et en trouvai un amassant depuis des moules ami la voirie [*i.e.* sur un tas d'ordures] pour son dîner, que par prière ni par menace je ne sus distraire de la saveur et douceur qu'il trouvait en l'indigence. Les gueux ont leurs magnificences et leurs voluptés comme les riches, et, dit-on, leurs dignités et ordres politiques¹⁰.

C'est donc au pauvre de dire si l'aide dont on prétend le gratifier est ou non un bienfait, car il est en définitive le seul juge de ce qu'on fait pour lui. La phrase qui conclut cette anecdote peu ragoûtante proclame à la fois l'extrême différence des priorités et valeurs entre riche et pauvre, et leur commune humanité, leur égale dignité, mais par cet équilibre même, qui suggère de ne rien changer, elle tend à décourager toute action menée contre la pauvreté, y compris celle que Montaigne a tentée, semble-t-il, plus d'une fois, en proposant un emploi à des indigents. Il faut le truchement d'Indiens rencontrés à Rouen et interrogés sur leurs impressions pour que perce l'indignation :

ils avaient aperçu qu'il y avait parmi nous des hommes pleins et gorgés de toutes sortes de commodités, et que leurs moitiés étaient mendians à leurs portes, décharnés de faim et de pauvreté, et trouvaient étrange comme ces moitiés-ci nécessiteuses pouvaient souffrir une telle injustice qu'ils ne prissent les autres à la gorge ou missent le feu à leurs maisons¹¹.

Ce ne sont pas les riches et leur égoïsme que fustigent les Indiens, c'est l'inertie des pauvres, qui se résignent à l'injustice au lieu de se révolter et de prendre les armes. On ne peut être plus subversif. Montaigne, sans autre commentaire, explique cette réaction : « ils ont une façon de leur langage telle qu'ils nomment les hommes "moitié" les uns des autres ». En d'autres termes, selon ces « Cannibales », c'est un devoir d'humanité pour le riche de redistribuer ses richesses et, s'il refuse, c'est aussi un devoir d'humanité pour le pauvre de lui imposer cette redistribution par la force. La survie étant impossible à l'homme seul, la solidarité du groupe s'impose chez eux comme devoir absolu.

La même indignation pourrait assurément trouver dans la religion chrétienne de quoi s'autoriser, car cette religion invite en principe tous les hommes à se considérer au moins comme « frères ».

⁶ *Ibid.*, I, 40 (14), p. 276.

⁷ *Ibid.*, III, 9, p. 997.

⁸ *Ibid.*, I, 40 (14), p. 273.

⁹ *Ibid.*, I, 17 (18), p. 79.

¹⁰ *Ibid.*, III, 13, p. 1130.

¹¹ *Ibid.*, I, 30 (31), p. 221.

Montaigne trouve belle cette idée de fraternité : « C'est à la vérité un beau nom et plein de dilection [*i.e.* d'affection] que le nom de frère [...] mais que la richesse de l'un soit la pauvreté de l'autre, cela détrempe merveilleusement et relâche cette soudure fraternelle¹². » Non sans ironie, l'auteur s'en prend ici à ceux qui ne pratiquent la fraternité qu'en paroles. Dépasant cependant la seule considération éthique, il met à nu un processus économique implacable, dont on ne saurait dire s'il l'estime naturel ou produit par une organisation sociale donnée : celui qui s'enrichit le fait aux dépens des autres, qu'il appauvrit en conséquence, car « la richesse de l'un est la pauvreté de l'autre ».

Peut-on, dans ces conditions, sortir de la pauvreté ? À en croire un natif de Guyenne dont Montaigne rapporte l'histoire de vie, cela semble bien difficile si l'on est intègre. Sans lui donner raison – pas plus qu'il ne l'a fait pour les Indiens –, il montre à son égard une évidente compréhension quant au motif impérieux qui l'a fait passer de la mendicité au vol organisé :

En la terre d'un mien parent, l'autre jour que j'étais en Armagnac, je vis un paysan que chacun surnomme « le Larron ». Il faisait ainsi le conte de sa vie : qu'étant né mendiant et trouvant qu'à gagner son pain au travail de ses mains il n'arriverait jamais à se fortifier assez contre l'indigence, il s'avisait de se faire larron et avait employé à ce métier toute sa jeunesse en sûreté [*i.e.* sans être pris] par le moyen de sa force corporelle, car il moissonnait et vendangeait des terres d'autrui, mais c'était au loin, et à si gros monceaux [*i.e.* en si grandes quantités] qu'il était inimaginable qu'un homme en eût tant emporté en une nuit sur ses épaules ; et avait soin outre cela d'égaliser et disperser [*i.e.* répartir] le dommage qu'il faisait, si [*i.e.* si bien] que la foule [*i.e.* le préjudice] était moins importable à chaque particulier. Il se trouve à cette heure, en sa vieillesse, riche pour un homme de sa condition, merci [*i.e.* grâce] à cette trafique de laquelle il se confesse ouvertement. Et pour s'accommoder avec Dieu de ses acquêts, il dit être tous les jours après à satisfaire par bienfaits aux successeurs de ceux qu'il a dérobés ; et s'il n'achève (car d'y pourvoir tout à la fois, il ne peut), qu'il en chargera ses héritiers à la raison de la science qu'il a, lui seul, du mal qu'il a fait à chacun¹³.

Celui qui avait été juge durant quatorze ans au Parlement de Bordeaux voit bien qu'il s'agit là d'un plaidoyer *pro domo*, par lequel le « bon larron » se présente comme travailleur courageux et voleur équitable, puis comme débiteur scrupuleux et bon père de famille... Il n'en demeure pas moins qu'il accueille dans son livre ce récit détaillé qui, outre qu'il présente un cas de conscience intéressant (on peut à la fois regretter ses forfaits passés et n'en éprouver aucun repentir...), assène au lecteur cette vérité d'expérience difficile à admettre : l'homme pauvre demeure dans la pauvreté aussi longtemps qu'il reste honnête. Telle est du moins la leçon du « larron » d'Armagnac.

Il est d'autres hommes des champs, ses voisins, pour qui Montaigne allait garder jusqu'au bout une réelle admiration après les avoir vu supporter bravement les ravages de la peste :

Regardons à terre les pauvres gens que nous y voyons épanchés, la tête penchante après leur besogne, qui ne savent ni Aristote ni Caton, ni exemple ni précepte. De ceux-là tire Nature tous les jours des effets de constance et de patience, plus purs et plus raides [*i.e.* fermes] que ne sont ceux que nous étudions si curieusement [*i.e.* soigneusement] en l'école. Combien en vois-je ordinairement qui méconnaissent la pauvreté, combien qui désirent la mort ou qui la passent sans alarme et sans affliction ! Celui-là qui fouit [*i.e.* bêche] mon jardin, il a ce matin enterré son père ou son fils¹⁴.

Qu'est-il encore besoin de livres, quand on a des sages pour voisins, qui mettent sous vos yeux des « exemples » dignes de ceux que les Anciens ont seulement transmis par écrit ? Le misérable lui-même devient, pour qui sait regarder, un maître d'endurance que seule la nature a instruit :

Je vois jusque à quelles limites va la nécessité naturelle, et considérant le pauvre mendiant à ma porte, souvent plus enjoué et plus sain que moi, je me plante en sa place, j'essaye de chauffer mon âme à son biais [*i.e.* point de vue]. Et courant ainsi par [*i.e.* passant vite sur] les autres exemples, quoique je pense la mort, la pauvreté, le mépris et la maladie à mes talons, je me résous [*i.e.* persuade] aisément de n'entrer en effroi de ce qu'un moindre que moi prend avec telle patience¹⁵.

« Je me plante en sa place », dit l'auteur à propos du mendiant ; « je m'insinue par imagination fort bien en leur place », disait-il à propos des religieux les plus austères de son temps¹⁶. On parlerait aujourd'hui d'empathie, comme plus haut de compassion ou d'indignation, mots forts dont l'usage intensif ne peut désormais qu'éroder les significations... Pour ne pas s'en tenir aux sentiments, on mettra

¹² *Ibid.*, I, 27 (28), p. 191.

¹³ *Ibid.*, III, 2, p. 852.

¹⁴ *Ibid.*, III, 12, p. 1086.

¹⁵ *Ibid.*, I, 38 (39), p. 248. Cette présence d'un mendiant pour ainsi dire attiré au seuil de la demeure est confirmée par un article du premier testament de Léonor, la fille de Montaigne qui, en mars 1615, lègue la somme de dix écus « à la pauvre aveugle demandant l'aumône à la porte de la maison de Montaigne pour son indigence et extrême pauvreté » (voir le texte original transcrit et édité par Michel Simonin, « Éléonore de Montaigne », in *L'Encre et la Lumière*, Genève, Droz, 2004, p. 629).

¹⁶ Voir *supra*, note 1.

au moins à l'actif de Montaigne – et faute d'en savoir plus – l'une des premières mesures prises par lui, en tant que maire, pour les enfants trouvés et leurs nourrices dont les Jésuites de Bordeaux avaient la charge : enfants mal nourris, nourrices sous-payées, registres négligés, détournement de fonds¹⁷. Montaigne et sa Jurade réclamèrent, sous peine de poursuites, plus de transparence et d'équité.

Bohémiens, Égyptiens

Les contemporains de Montaigne se posaient plus d'une question à l'endroit des « Bohèmes », « Bohémiens » et « Égyptiens », en particulier quant au pays d'où venaient ces migrants – mais l'étaient-ils toujours, et depuis quand ? Le flottement terminologique traduit bien l'embarras des autochtones, et même celui des érudits qui tentent de répondre à ces questions¹⁸.

Dans sa *Cosmographie universelle*, Sébastien Münster consacre un chapitre à s'enquérir « de ces Chrétiens qui sont vagabonds par le monde, lesquels on appelle Égyptiens, diseurs de bonne aventure, ou Sarrasins ». Ce titre dont les extrémités forment un bel oxymore montre assez la complexité du problème abordé. Que sont donc ces chrétiens-sarrasins, à la fois mêmes et autres puisqu'on leur donne un nom qui, en pays chrétien, désigne les disciples de Mahomet en tant qu'ennemis, quitte à enrôler les Basques sous cette bannière comme l'avait fait jadis *La Chanson de Roland* ? Comment faut-il donc nommer ce peuple vagabond ? Et d'abord d'où viennent-ils ? Comment et de quoi vivent-ils ? Mais que disent-ils d'eux-mêmes ? Faut-il alors les croire ? Peut-on seulement en parler sans préjugés ? En dépit du sérieux de son enquête, à lire Münster il semble que non :

L'an après la nativité de Jésus-Christ 1417, commencèrent à se montrer en Allemagne je ne sais quelle manière de gens, noirs, cuits au soleil, vilainement habillés, et sales en toutes leurs façons de faire, sur toutes choses experts en larcins, et principalement les femmes, lesquelles nourrissent leurs maris des larcins qu'elles font. Le commun peuple en Allemagne les appelle « Tartares » ou « Payens », et en Italie on les nomme « Cinganes »¹⁹.

L'auteur dit plus loin avoir suggéré à certains de retourner dans leur pays, mais ils répondirent que « le passage leur était fermé ». Peu importe la raison donnée : Münster ne se demande pas si elle est vraie ou fausse, il se contente de constater, comme ses concitoyens, que « cette racaille ne cesse de trotter çà et là » ! « Racaille », c'est-à-dire raclure, épluchure, rebut, puis populace méprisable ou bande de vauriens. Ce qui caractérise cette description, c'est l'imprécision (une « manière de gens » impossible à nommer) et la répulsion, tant morale (les vols, avec inversion des rôles masculins et féminins, la vie « païenne ») que physique (noirceur, laideur, saleté). Montaigne a lu la *Cosmographie* en français, dans l'édition de 1565²⁰. C'est toutefois dans deux de ses lettres au maréchal de Matignon qu'en bon informateur de tout ce qui se passe en son « quartier », il raconte par le menu la rixe qui a opposé deux factions rivales de Bohémiens plus ou moins installés de part et d'autre de la Dordogne, non loin de ses terres :

Mardi, une troupe de bohèmes, qui roule ici autour depuis longtemps, ayant acheté la faveur et protection d'un gentilhomme du pays nommé La Siguinie « le Borgne », pour les aider d'avoir raison de quelques bohèmes qui sont en une autre troupe delà l'eau [*i.e.* sur l'autre rive], en la terre de Gensac qui est au roi de Navarre, ledit La Siguinie ayant assemblé vingt ou trente de ses amis sous couleur d'aller à la chasse avec des arquebuses pour les canards avec deux ou trois desdits bohèmes du côté deçà, allèrent charger ceux de delà et en tuèrent un. La justice de Gensac avertie arma le peuple, et vinrent faire une charge aux assaillants, et en ont pris quatre – un gentilhomme et trois autres –, en tuèrent un et en blessèrent trois ou quatre autres. Le reste se retira deçà l'eau [*i.e.* sur notre rive], et de ceux de Gensac il y en a deux ou trois blessés à mort. L'escarmouche dura longtemps, et bien chaude. La chose est sujette à composition [*i.e.* compromis], car de l'un et de l'autre parti il y a beaucoup de faute²¹.

On ne peut pas dire que dans ce récit détaillé qui fait penser à nos modernes rapports de police, Montaigne s'intéresse particulièrement aux « bohèmes ». Ceux-ci ne retiennent son attention qu'en raison du désordre causé. La conclusion le montre perplexe, comme il l'avait sans doute été plus d'une fois lorsqu'il siégeait à la Chambre des Enquêtes du Parlement. S'il estime devoir en aviser le gouverneur de Guyenne, c'est sans doute en tant que maire de Bordeaux, mais aussi en raison de la

¹⁷ Donald Frame, *Montaigne. Une vie, une oeuvre. 1533-1592*, Paris, Champion, 1994, p. 247-248.

¹⁸ . Cf. A. Legros, « Sont-ils “Bohémiens” ou “Égyptiens” ? Viennent-ils d'ailleurs ou bien d'ici ? », *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne* 52, 2010 (2), p. 121-124.

¹⁹ Édition consultée : Bâle, H. Petri, 1552, III, 5, p. 286-288 (le texte est ici modernisé).

²⁰ Exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale de France, avec signature de Montaigne au titre et nombreux passages soulignés. Il se peut que le dernier cahier, qui manque, ait contenu un jugement de synthèse de la main de Montaigne. Autres éditions en français : 1552, 1556, 1560.

²¹ Selon A. Legros, *Montaigne manuscrit*, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 689 : lettre du 9 février 1585.

proximité des terres du roi de Navarre, vu qu'il écrit cette lettre chez lui, à Montaigne. La Dordogne sert ici de frontière, et il n'est pas anodin que les « bohèmes » en conflit se trouvent sur l'une et l'autre rive : dans les deux cas, à la marge. Quant à la précision sur ce qu'« ils roulent ici autour depuis longtemps », elle dit à la fois leur mobilité et leur relative stabilité. Sans domicile vraiment fixe, ils n'en sont pas moins, et même depuis longtemps, attachés à une contrée d'où rien n'indique qu'ils cherchent à partir. Peut-être sont-ils plus ou moins au service de seigneurs locaux, eux-mêmes au service de leurs princes respectifs en ces temps de guerre civile, si bien que ce qui vient d'être appelé « marge » serait plutôt un avant-poste. On peut en tout cas constater qu'ils peuvent compter sur la protection des nobles locaux et de leurs villageois. Quatre jours plus tard, nouvelle lettre, dont le post-scriptum fournit l'épilogue de l'affaire :

Monsieur, j'oubliais à vous dire que les prisonniers qui étaient à Gensac, de quoi je vous ai écrit, sont en liberté, sauf le procureur de la terre de Montravel, qui a été pris par compagnie et rencontre, n'ayant aucune participation à tout cela et s'étant trouvé sur les lieux pour quelque exécution de justice²².

Le dénouement pourrait prêter à sourire, mais tel n'était sans doute pas l'opinion du scripteur. On se contentera de remarquer qu'il n'y est plus question des « bohèmes », ces gens qui, dit-on, tiennent leur nom du pays d'où ils viennent, mais dont Münster déclare qu'on affirme là-bas, chez les habitants de Bohême, qu'ils sont originaires de Tartarie, beaucoup plus à l'est...

Dans les *Essais*, la Bohême est un royaume, et les « bohèmes » ne sont connus que sous le nom d'« Égyptiens ». Montaigne, quoique brièvement, porte sur eux, ou plus exactement sur leurs femmes, un regard qui n'est pas sans rappeler celui qu'il porte ailleurs sur les pauvres paysans et sur les mendiants, emprunt d'admiration paradoxale. Encore faut-il se garder de tout contresens sur les mots et expressions qu'il emploie :

Les douleurs de l'enfantement, par les médecins et par Dieu même estimées grandes et que nous passons avec tant de cérémonies, il y a des nations entières qui n'en font nul compte. Je laisse à part les femmes lacédémoniennes. Mais aux Suisses, parmi nos gens de pied, quel changement y trouvez-vous ? Sinon que trottant après leurs maris, vous leur voyez aujourd'hui porter au col l'enfant qu'elles avaient hier au ventre. Et ces Égyptiennes contrefaites, ramassées d'entre nous, vont elles-mêmes laver les leurs qui viennent de naître et prennent leur bain en la plus prochaine rivière²³.

Malgré l'éloge qui les égale à deux modèles de courage, l'un ancien, idéal et livresque, l'autre actuel et tangible, bien connu des familiers des camps militaires de l'époque, ces « Égyptiennes » ne sont donc que de pseudo-Égyptiennes, car tel est le sens de « contrefaites » : non pas des femmes difformes, mais de prétendues Égyptiennes, appelées telles faute de mieux alors qu'elles ne viennent pas d'Égypte. Montaigne a bien lu Münster, qui rétorque à l'un de ces « Égyptiens », qui plaçait son « Égypte » au-delà de Babylone, qu'il confond avec l'Inde : « Votre Égypte la basse n'est point donc en Afrique près le Nil, mais en Asie près le fleuve Gange ». Nonobstant cette mise au point, l'auteur de la *Cosmographie* parle, lui aussi, de ces « vagabonds Égyptiens », auxquels il accorde une petite place au milieu de chapitres consacrés à la Germanie ! Il s'en justifie ainsi :

c'est aussi un peuple de la Germanie, toutefois amassés de divers gens oisifs étant en charge à toutes les nations d'Europe, combien que [*i.e.* quoique] beaucoup d'étrangers, se mêlent parmi eux, et principalement de France, et d'autres pays aussi, auxquels il leur est permis d'entrer²⁴.

En d'autres termes, parmi eux il y a aussi des autochtones qui, pour toutes sortes de raisons, en particulier économiques, sont venus grossir au cours des âges la troupe errante de ces migrants venus de l'est, à moins qu'ils n'aient fait qu'adopter leurs mœurs et leur « jargon ».

L'autre expression qui fait problème dans le texte de Montaigne s'éclaire aussi en recourant à celui de Münster : « ramassées d'entre nous », dit Montaigne ; « toutefois amassés de divers gens », dit le traducteur de Münster. Le verbe « ramasser » est à entendre au sens où il est utilisé dans la comparaison des qualités d'Alexandre et de César, sans connotation dépréciative, quand l'auteur entreprend d'en juger, une fois qu'il a « toutes pièces ramassées et mises en la balance ». L'expression est à entendre, selon moi, non pas dans le sens de « Gitan(e)s vivant en communauté avec nous » (explication donnée dans la nouvelle Pléiade), mais bien de femmes issues « d'entre nous », donc « de chez nous » et qui, pour des motifs économiques ou autres, sont venues grossir en grand nombre le

²² *Ibid.*, p. 697 : lettre du 13 février 1585.

²³ *Les Essais*, *op. cit.*, I, 40 (14), p. 267. On pense à la Dordogne voisine : la lettre à Matignon ne disait-elle pas que ces gens « roulaient ici autour depuis longtemps » ?

²⁴ Référence *supra*, note 19.

nombre des soi-disant « Égyptiens », dont elles ont adopté le mode de vie et peut-être aussi le langage. Comment faut-il donc les appeler ?

À l'hésitation de Münster et de Montaigne répond celle d'un troisième enquêteur, Étienne Pasquier, qui intitule l'un des chapitres de ses *Recherches de la France* : « Vers quel temps un tas de gens vagabonds, que les aucuns nomment Égyptiens, les autres Bohémiens, commencèrent de roder en France²⁵ ». Comme Münster, qu'il allègue au passage, il cite un long témoignage du siècle précédent, le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, dont l'auteur fait remonter au mois d'août 1427 – donc dix ans après leur arrivée en Germanie selon Münster – la venue à Paris de douze pénitents qui « se disaient très bons chrétiens et étaient de la basse Égypte », « gens » dont l'auteur dit n'avoir jamais pu vérifier par lui-même s'ils étaient ou non voleurs, ni s'ils lisaient l'avenir dans les lignes de la main, comme on le leur reproche d'ordinaire. Il rappelle néanmoins cet édit des états généraux d'Orléans, publié le 3 septembre 1561, qui fait obligation à tous les officiers du roi, chacun en son « destroit » ou district, « de faire commandement à tous tels imposteurs qui empruntent le nom de Bohémiens ou Égyptiens, leurs femmes, enfants, et autres de leur suite de vider dans deux mois de ce Royaume, à peine des galères et de punition corporelle²⁶ ».

On ne sait ce que Montaigne pensait de cet édit, dont il a pu avoir connaissance (il renvoie dans une note marginale de son Nicole Gilles à « nos estats d'Orléans »). Constatons seulement que sous sa plume, au détour d'un propos admiratif à l'égard de femmes qui accouchent seules de leurs enfants, il assimile les « Égyptiennes » aux vaillantes Spartiates qui faisaient l'admiration des Anciens. On retrouve là quelque chose du basculement ou renversement déjà rencontré à propos des pauvres paysans et des mendiants, mais également des « Cannibales », eux aussi mal nommés. Pour éviter tout anachronisme d'interprétation, j'appliquerais volontiers à Montaigne ce verset, plus conforme à sa culture, même s'il ne saurait, lui, l'appliquer qu'à Dieu : *superbis resistit : humilibus autem dat gratiam*, « Aux orgueilleux il tient tête, c'est aux humbles qu'il accorde sa grâce²⁷ ».

²⁵ Cet ouvrage de Pasquier n'a été publié que plus tard, en 1622.

²⁶ Selon l'édition critique des *Recherches* de Pasquier dirigée par M.-M. Fragonard et F. Roudaut, Paris, Champion, 1996, tome II, p. 952-954.

²⁷ Ce verset de la Bible (*Première Epître de Saint Pierre*, V, 5) est cité par Montaigne dans l'« Apologie de Raimond de Sebonde » (*Les Essais*, II, 12), p. 469.